

FICHE - ACTION ADAPTATION - COMITÉ 21

Basse Saâne 2050 : faire face à l'élévation du niveau de la mer et aux submersions marines en mobilisant les parties prenantes du territoire

Structures pilotes :

Conservatoire du littoral, Communauté de Communes Terroir de Caux, la commune de Quiberville, et le Syndicat de bassin versant (SMBV) de la basse vallée de la Saâne

2025 - N°3



Nom du projet : Basse Saâne 2050

Structure pilote : Conservatoire du littoral (coordination et animation), Communauté de Communes Terroir de Caux, la commune de Quiberville, et le Syndicat de bassin versant (SMBV) de la basse vallée de la Saâne (maîtrise d'ouvrage)

Type de projet / Mots-clés : Relocalisation – Erosion du trait de côte – Elévation du niveau de la mer – Submersion marine – Sécheresse – Inondations

Dates du projet : 2012-2050

Lieu du projet : Basse vallée de la Saâne (Seine-Maritime, 76)

Budget : 33,2 millions d'€

Témoignage : Laurent Topin, Directeur du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saâne Vienne Scie.



Contexte & enjeux

Les réflexions autour des risques naturels sur cette partie du littoral normand ont démarré dès le début des années 2000, sans être réellement tournées vers les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, mais plutôt de « protection » contre ces risques. Néanmoins, les réponses trop « techniques », « cloisonnées », et pas assez transversales qui ont été proposées ont finalement été largement rejetées. Le projet de requalification « Basse Saâne 2050 » s'inscrit dans un autre contexte : les enjeux climatiques, dans les années 2010, sont mieux connus. Il propose ainsi une **action transversale**, alliant adaptations techniques, **aménagement du territoire** et sensibilisation pour l'appropriation du projet par toutes et tous.

Quel a été l'élément déclencheur pour lancer une démarche d'adaptation ?

Quelques **inondations** notables sont survenues par le passé (submersion marine en 1977, inondations fluviales en janvier 1995, décembre 1999 et mai 2000), sans pour autant qu'un évènement ciblé soit identifié comme véritable « élément déclencheur ». En effet, ce sont davantage les **décennies de réflexion autour des risques littoraux** (sans parler d'adaptation aux changements climatiques à l'époque), qui ont conduit à progressivement **intégrer les enjeux climatiques dans la gestion de l'espace littoral** (et des usages qui s'y trouvaient) face aux risques naturels.

Quels sont les effets des changements climatiques constatés sur votre territoire d'intervention ?

Le territoire de la basse vallée de la Saâne (communes de Longueil, Quiberville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-mer) est confronté à des **phénomènes climatiques graduels** (élévation du niveau de la mer, érosion du trait de côte), mais aussi des **aléas extrêmes** (des sécheresses – surtout en période d'étiage –, des pluies intenses entraînant des crues ou des inondations par ruissellement, des vagues de submersion marines). L'alternance des périodes de fortes pluies et de sécheresse entraîne également un risque de rupture du trait de côte (éboulement des falaises crayeuses).

Méthodes & outils

Quels outils, méthodes, accompagnements, avez-vous utilisé / sollicité ?

De très **nombreuses parties prenantes** sont mobilisées dans l'élaboration de ce projet, coordonné par le Conservatoire du littoral. Après une première étape essentielle de « diagnostic » (production d'un état des lieux des enjeux locaux, des perceptions de la vallée par les usagers, etc.), la seconde étape consistait à proposer des « scénarios d'action ». Ce travail a été mené dans un **cadre participatif**, mobilisant ainsi les différents acteurs du territoire qui représentent **différentes sensibilités** (collectivités, Etat, Région, riverains, associations de pêche, de chasse, etc.).



Figure 1 – Territoire du projet « Basse Saâne 2050 » (crédit photo : SMBV Saâne Vienne Scie)

Objectifs & résultats

Quelles stratégies, quels projets ont été développés pour adapter le territoire ?

Le projet « Basse Saâne 2050 » se distingue par son **positionnement innovant** : en réponse à l'aspect évolutif et imprévisible des changements climatiques, le projet a vocation à **réduire la vulnérabilité du territoire** en tenant compte de cette variabilité. Plusieurs actions concrètes ont ainsi été prévues dans le cadre du projet, parmi lesquelles :

- Relocalisation et reconstruction améliorée du camping municipal (modernisation, adaptation aux nouvelles normes, etc.) ;
- Suppression des infrastructures littorales exposées (bungalows) ;
- Déplacement/recul de certaines infrastructures essentielles (réseaux : fibre, télécommunications, eau, assainissement, électricité) ;
- Création d'une nouvelle station d'épuration en substitution des installations existantes (permettant l'amélioration des pratiques d'assainissement) ;
- Renaturation de la basse vallée de la Saâne (restauration d'un petit estuaire).

Quels sont les résultats attendus et/ou obtenus ? Comment les mesurez-vous ?

Plusieurs actions citées plus haut ont été achevées : le camping est totalement reconstruit et est fonctionnel, la relocalisation des réseaux d'assainissement est aboutie. Les travaux de reconnexion de la Saâne devraient être finalisés au printemps 2026. Les actions de suivi scientifique (biodiversité, qualité des eaux, géomorphologie, etc.) seront lancées après la phase travaux, en mobilisant notamment des acteurs scientifiques pour les suivis d'espèces et d'évolution du milieu naturel.



Figure 2 - Camping de Quiberville (crédit photo : SMBV Saâne Vienne Scie)

Obstacles rencontrés

Avez-vous rencontré des difficultés particulières ? Comment avez-vous contourné ces obstacles ?

L'action de suppression et/ou relocalisation de certaines activités ou usages a pu susciter des réactions de la part de certaines parties prenantes. Pour la réussite du projet, il s'agit de faire converger des intérêts parfois divergents (intérêts personnels, intérêts de certaines professions, enjeux de sécurisation et de protection des individus et des infrastructures pour la collectivité, etc.). Si une majorité d'usages restent inchangés, certains sont même améliorés : la création de cheminements doux, d'espaces d'observations, de boucles de randonnées, sont autant d'actions modulables qui permettent une amélioration du cadre de vie et donc l'attractivité du territoire. Cet argument fut un atout pour l'acceptabilité de la relocalisation ou la suppression de certaines infrastructures.

Leviers et facteurs clés de succès

Quels éléments ont facilité la mise en œuvre du projet ?

- **La mobilisation d'un tiers « neutre », en charge de la coordination globale du projet.** Ce rôle, assuré par le Conservatoire du littoral, a permis d'une part de faire converger des intérêts parfois divergents vers une vision commune du projet, et d'autre part de coordonner le grand nombre d'acteurs mobilisés sur les différents projets.
- **Un important travail de sensibilisation et de communication sur le projet mais aussi à propos de ses différentes externalités.** Pour favoriser l'acceptabilité du projet et notamment des actions de relocalisation, il était essentiel de communiquer massivement sur l'ambition du projet, mais aussi sur les conséquences et objectifs de telles actions, et donc indirectement sur les enjeux climatiques. Dans ce travail de communication, l'utilisation de l'échéance « 2050 » (qui est finalement plus un point d'étape qu'une finalité) permet de raccrocher la temporalité « du quotidien » avec une temporalité lointaine mais « imaginable » par les usagers (il est plus difficile de se projeter à 2100 par exemple).

- **Des outils et acteurs mobilisés dans la facilitation de la relocalisation.** Parfois mal perçues ou mal comprises, les actions de relocalisation ont pu susciter de vifs débats sur le territoire. Le rôle du Conservatoire du littoral, via sa politique d'acquisition foncière, mais aussi le rappel des aspects réglementaires par les services de l'Etat, ont contribué à débloquer certaines situations.
- **Une réflexion décloisonnée pour un projet territorial transversal.** Tous les enjeux abordés dans le cadre du projet sont interreliés (attractivité touristique, gestion de l'eau et des réseaux, stationnement et mobilité, etc.). Penser le projet d'adaptation de manière décloisonnée permet d'apporter une réponse cohérente aux enjeux du territoire et de s'inscrire dans une dynamique globale d'aménagement du territoire. Cette vision décloisonnée a été rendue possible notamment par l'intervention du Conservatoire du Littoral, « travaillant sur une approche globale comprenant un ancrage local et une concertation renforcée avec tous les acteurs (privés, publics, locaux, départementaux et régionaux) » (site internet Basse Saône 2050). Aussi, comme expliqué plus-haut, la meilleure connaissance des enjeux climatiques dans les années 2010 (par rapport aux premières réflexions du début des années 2000) a contribué à adopter cette nouvelle approche.

Quelles ont été les ressources indispensables ?

Pour atteindre les objectifs du projet, de très nombreuses compétences (organisationnelles et techniques) ont été recherchées. Les trois maitres d'ouvrage (Communauté de Communes Terroir de Caux, la commune de Quiberville, et le Syndicat de bassin versant de la basse vallée de la Saône), ont travaillé en étroite collaboration avec leur propre comité technique. Par exemple, celui du SMBV était composé des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, de bureaux d'études (essentiels pour disposer des compétences techniques nécessaires), etc.

Perspectives

Quels points particuliers du projet ou de l'initiative pourraient-ils faire l'objet de nouveaux projets ou initiatives ?

Les actions principales du projet ont été finalisées récemment, et certaines sont en cours de finalisation (printemps 2026). Après cette phase de travaux, d'autres étapes démarreront. La première (courant printemps/été 2026) consistera à réaliser les actions d'aménagement urbain qui complèteront le projet (par exemple, l'aménagement de pistes cyclables). La deuxième (dans un horizon plus lointain) consistera à accompagner et évaluer les actions de gestion des milieux (accompagnement des services techniques de la commune sur les nouvelles pratiques de gestion et réalisation de suivis scientifiques sur l'évolution morphologique du milieu, sur l'état de la biodiversité, etc.). En parallèle, d'autres actions complémentaires seront menées par les collectivités, dans la lignée du projet « Basse Saône 2050 » (par exemple, la reconnexion des tronçons de pistes cyclables créés sur les parties en travaux au tronçons existants de vélo route à proximité). Le projet est donc davantage une **« dynamique d'adaptation »** qu'un projet **« statique »**, auquel peuvent se greffer d'autres actions, dans un objectif global de **recomposition spatiale et d'aménagement du territoire** pour l'adaptation aux changements climatiques.